

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : A-10762

Xerox® Everyday™ Toner Noir

Date d'émission 27-mai-2026

Date de révision 27-mai-2026

Numéro de révision 1

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

Xerox® Everyday™ Toner pour HP Color LaserJet Enterprise CP4525

N° de pièce

AHWE2601C0RC

Autres moyens d'identification**Couleur**

Noir

Substance/mélange pur

Mélange

Synonymes

Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**Utilisation recommandée**

Impression xérographique

Restrictions d'utilisation

Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Distributeur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
2 Sheppard Ave. East, Suite 1200
Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur initial 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)

Numéro d'appel d'urgence

Informations sureté (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Adresse de courriel

askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent<https://safety sheets.business.xerox.com>

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024, ni par la Loi sur les produits dangereux (LRC) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés.

Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Aucune mention de danger n'est requise.

Autres renseignements

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | SGH Classification |
|--------------------------------|-------------------|------------|--------------------|
| Copolymère de styrène/acrylate | Secret commercial | 80-90 | - |
| Cire | Secret commercial | 1-10 | - |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 1-10 | -- |

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

À usage externe seulement. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau à l'eau et au savon.

Ingestion

Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes La poussière irrite les yeux et les voies respiratoires.

Effets d'une exposition Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique Une poussière fine dans l'air peut s'enflammer.

Produits de combustion dangereux Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la formation d'un nuage de poussière.

Méthodes de nettoyage Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

Références à d'autres sections Consulter la section 8 pour plus de renseignements
Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

sécuritaire

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|-----------------|---|--|---|
| Cire | TWA: 2 mg/m ³ fume | (vacated) TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ ; fume |
| Noir de carbone | TWA: 3 mg/m ³ inhalable particulate matter | TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³ | TWA: 3.5 mg/m ³ ; TWA: 0.1 mg/m ³ ; Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH IDLH: 1750 mg/m ³ |

| Nom chimique | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
|-----------------|---------------------------------|---|--|--|
| Cire | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWAEV: 2 mg/m ³ ; fume |
| Noir de carbone | TWA: 3.5 mg/m ³ ; | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter | TWAEV: 3 mg/m ³ ; inhalable dust |

| Nom chimique | Manitoba | Nouveau-Brunswick | Terre-Neuve-et-Labrador | Nouvelle-Écosse |
|-----------------|--|--|--|--|
| Cire | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; fume |
| Noir de carbone | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable fraction | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter |

| Nom chimique | Nunavut | Île-du-Prince-Édouard | Saskatchewan | Yukon |
|-----------------|---|--|---|---|
| Cire | TWA: 2 mg/m ³ ; STEL: 4 mg/m ³ ; | TWA: 2 mg/m ³ ; fume | TWA: 2 mg/m ³ ; STEL: 4 mg/m ³ ; | TWA: 2 mg/m ³ ; fume STEL: 6 mg/m ³ ; fume |
| Noir de carbone | TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ; | TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter | TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ; | TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ; |

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | Aucun équipement de protection particulier requis. |
| Protection des mains | Aucun équipement de protection particulier requis. |
| Protection de la peau et du corps | Aucun équipement de protection particulier requis. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. |
| Considérations générales sur l'hygiène | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. |
| Risques thermiques | Aucun dans des conditions normales de traitement. |

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--------------|
| Aspect | Poudre |
| État physique | Solide |
| Couleur | Noir |
| Odeur (y compris le seuil olfactif) | Légère odeur |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|--------------------------|----------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable | Aucun connu |
| Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition) | Non applicable | Aucun connu |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun connu |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Ininflammable | |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Ininflammable | |
| Point d'éclair | Non applicable | Aucun connu |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable | Aucun connu |
| Température de décomposition | Non applicable | Aucun connu |
| SADT (°C) | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| pH | Non applicable | Aucun connu |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Viscosité cinématique | Non applicable | Aucun connu |
| Viscosité dynamique | Non applicable | Aucun connu |
| Solubilité | Aucune donnée disponible | Aucun connu |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable | Aucun connu |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Non applicable | Aucun connu |
| Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation) | Non applicable | Aucun connu |
| Taux d'évaporation | Non applicable | Aucun connu |
| Densité et/ou densité relative | Non applicable | Aucun connu |
| Masse volumique apparente | Non applicable | |
| Masse volumique du liquide | Non applicable | |

| | | |
|---------------------------------|--------------------------|-------------|
| Densité de vapeur relative | Non applicable | Aucun connu |
| Caractéristiques des particules | | Aucun connu |
| Dimension de particules | Aucune donnée disponible | |
| Distribution granulométrique | 4 - 9 micron | |

Autres renseignements

| | |
|-------------------------|---------------------------|
| Teneur en COV | Aucun |
| Point de ramollissement | 49 - 60 °C / 120 - 140 °F |

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|-----------------------|--|
| Propriétés explosives | Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière |
|-----------------------|--|

10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Production/formation de poussière. |
| Matières incompatibles | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation. |
| Contact avec les yeux | Produit sans danger tel que fourni. |
| Contact avec la peau | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation. |
| Ingestion | Produit sans danger tel que fourni. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------|--------------|
| Symptômes | Aucun connu. |
|-----------|--------------|

Toxicité aiguë

.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

| | |
|----------------------------|----------------|
| ETAmél (orale) | 6,597.40 mg/kg |
| ETAmél (cutané) | 2,838.60 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | 99,999.00 ppm |
| ETAmél (inhalation-vapeur) | 99,999.00 mg/L |

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-----------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Cire | > 5000 mg/kg (Rat) | > 3600 mg/kg (Rabbit) | - |
| Noir de carbone | > 10000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | > 4.6 mg/m ³ (Rat) 4 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non mutagène selon le test d'Ames.

Cancérogénicité Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « potentiellement cancérigène pour l'homme ». Cependant, nous avons conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente aucun risque pour la santé. La classification du CIRC repose sur des études évaluant du noir de carbone pur et « libre ». Le toner, quant à lui, est une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible quantité de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Lors de la fabrication du toner, cette faible quantité de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Nous avons effectué des tests approfondis sur le toner, notamment un essai biologique d'exposition chronique pour évaluer sa cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant un cancer chez les animaux exposés au toner n'a été constaté. Les résultats ont été soumis aux organismes de réglementation et publiés dans leur intégralité.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|-----------------|--|---|-----|---------|
| Noir de carbone | A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux (avec une pertinence inconnue pour les humains) | Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme | - | Présent |

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.

STOT - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres effets nocifs Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

12. Données écologiques

| | |
|---|---|
| <u>Écotoxicité</u> | Non considéré comme nocif pour la vie aquatique. |
| Écotoxicité aquatique | |
| Écotoxicité terrestre | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Persistance et dégradation</u> | Ne se biodégrade pas facilement. |
| <u>Potentiel de bioaccumulation</u> | Bioaccumulation peu probable. |
| <u>Mobilité dans le sol</u> | Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. |
| <u>Autres effets nocifs</u> | Aucun renseignement disponible. |
| Propriétés perturbatrices endocriniennes | Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés. |

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale. |
| Emballage contaminé | Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale. |
| Autres renseignements | Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau. Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--------------------|--|
| Note : | Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition |
| <u>DOT</u> | Non réglementé |
| <u>IATA</u> | Non réglementé |
| <u>IMDG</u> | Non réglementé |

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Listed / Active or Exempt.

| Nom chimique | No. CAS | État de la liste d'inventaire | Désignation de l'activité commerciale |
|--------------------------------|-----------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Copolymère de styrène/acrylate | - | Présent | Active |
| Cire | - | Présent | Active |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Présent | Active |

| | |
|----------------------|---|
| LIS/LES | Est conforme à (aux). |
| EINECS/ELINCS | Est conforme à (aux). |
| ENCS | Est conforme à (aux). |
| IECSC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| KECL | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| PICCS | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| AIIC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| NZIoC | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |
| TCSI | Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. |

Légende :

- TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
- LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
- IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants
- PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AIIC** - Inventaire australien des substances chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Carbon black is regulated under California Proposition 65 only if in the form of "airborne, unbound particles of respirable size". Toner products do not contain carbon black in the form of "airborne, unbound particles of respirable size". Therefore, the requirements of Proposition 65 do not apply to this product.

| Nom chimique | Proposition 65 de la Californie |
|-----------------|---------------------------------|
| Noir de carbone | Carcinogen |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|-----------------|------------|---------------|--------------|
| Cire | X | X | X |
| Noir de carbone | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

| | |
|-------|--|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| ADN | Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe) |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe) |
| AIIC | Inventaire australien des substances chimiques industriels |
| ATE | Estimation de toxicité aiguë |

| | |
|----------------|---|
| ASTM | Société américaine d'essais des matériaux |
| bar | Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail |
| BAT | Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle |
| BEL | Limites d'exposition biologique |
| bw | Poids corporel |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale |
| CMR | Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DOT | Département des transports (États-Unis) |
| DSL | Liste intérieure des substances (Canada) |
| EmS | Programme d'urgence |
| ENCS | Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) |
| EPA | Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) |
| GHS | Système général harmonisé |
| HMIS | Système d'identification des matières dangereuses |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IBC | Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IECSC | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| IMO | Organisation maritime internationale |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| KECI | Inventaire coréen des produits chimiques existants |
| CL50 | Concentration létale pour 50% d'une population étudiée |
| DL50 | Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne) |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NFPA | National Fire Protection Association |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health |
| n.s.a. | Non spécifié ailleurs |
| CSENO | Concentration sans effet nocif observé |
| DSENO | Dose sans effet nocif observé |
| NOELR | Taux de charge sans effet observable |
| NTP | Programme national de toxicologie (États-Unis) |
| NZIoC | Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande |
| OECD | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEMT | Limites d'exposition professionnelle |
| OSHA | Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis |
| TBP | Substance toxique bioaccumulable persistante |
| PICCS | Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines |
| PMT | Persistante, mobile et toxique |
| PPE | Équipement de protection individuelle |
| QSAR | Relation structure-activité quantitative |
| RID | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe) |
| SADT | Température de décomposition autoaccélérée |
| SAR | Relation structure-activité |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act |
| FS | Fiche de données de sécurité |
| SL | Limite à la surface |
| STEL | Limite d'exposition de courte durée |
| STOT RE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique |
| TCSI | Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan |
| TMD | Transport de marchandises dangereuses (Canada) |

| | |
|------|--|
| TSCA | Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis) |
| TWA | Moyenne pondérée dans le temps |
| UN | Nations Unies |
| VOC | Composés organiques volatils |
| vPvB | Très persistante et très bioaccumulative |
| vPvM | Très persistante et très mobile |
| As | Substance allergène |
| DS | Sensibilisant cutané |
| Ot | Ototoxique |
| pOt | Ototoxique - risque de troubles auditifs |
| PS | Photosensibilisateur |
| RS | Sensibilisant respiratoire |
| S | Sensibilisateur |
| poS | Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel |
| Sa | Asphyxiant simple |
| Sd | Désignation de la peau |
| pSd | Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée |
| Sdv | Désignation de la peau - vacante |
| Sk | Notation de la peau |
| dSk | Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée |
| pSk | Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée |

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision 27-mai-2026

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme

un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique